

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 31 MARS, 1848.

No. 16.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

VI.

(Suite.)

—Savez-vous bien qu'ils 'agit de plusieurs millions ?—dit-il à voix basse.

—Que m'importe !—fit-elle, en souriant avec dédain.

—Mais celui que je propose est un lord ! Elle étendit vers le vieillard sa petite main délicate et blanche, et avec une expression de finesse indicible :

—Ne jouons pas ce jeu-là,—ajouta-t-elle ;—c'est assez obéir, je ne prétends pas commander, mais je veux être libre.

—Allaméida ! dit-il avec colère.

—Il ne peut plus m'ôter l'honneur,—reprit-elle avec une énergie foudroyante,—et je répète que je ne tiens pas à la vie.

—Et cela étant, pourquoi refuser un lord ?

—Parce que j'aime un artiste.

—Que vous nommez ?

—Arnold.

Michaël respira.

—Tout est sauvé !—s'écria-t-il,—vous épouserez Arnold.

La Villana, extrêmement pâle, considéra Michaël en silence, puis d'une voix étrange et à peine saisissable :

—Ne vous fiez pas à la ruse,—dit-elle,—les femmes de mon pays savent parfois se servir d'un poignard.

—Entendons-nous,—s'écria-t-il,—et ne confondons pas ; j'ai dit : vous épouserez Arnold ; cela signifie : Je n'y mettrai aucun obstacle.

—Et vous me direz à l'instant même ce qu'il est devenu.

C'est pour cela que je vous ai fait venir à Paris.

—Se pourrait-il ?—s'écria-t-elle, avec un emportement qui fit tressaillir l'usurier. Mais aussitôt elle se reprit : une expression de défiance passa dans son regard.—Il me faut une preuve,—ajouta-t-elle.

—Vous l'aurez. Qu'exigez-vous ?

—Je veux le voir.

—Vous le verrez.

—Dès aujourd'hui.

—A quelle heure ?

—A minuit.

—Soit ; mais il faut lui écrire.

—Avez-vous un morceau de papier ?

—Auprès de vous,—dit-il,—en désignant du doigt un pupitre posé sur la cheminée.

Un instant après, elle donna au vieillard un petit billet cacheté.

—Vous le remettrez ?—ajouta-t-elle.

Il répondit par un signe de tête affirmatif.

—Vous le jurez,—continua-t-elle en hésitant et en retenant un des coins de la lettre.

—Jurer ! et par quoi, ma belle ?

—Par Satan.

—Je n'y crois pas.

—Sois donc maudit—cria-t-elle en s'éloignant.

Elle traversa rapidement la pièce voisine, franchit les deux cours et les deux escaliers, et s'élança dans une élégante voiture, qui s'éloigna au grand trot.

—Elle a oublié de me donner son adresse,—se disait Michaël,—l'étourdie ! Bah ! je trouverai cela dans la lettre.

Il décrocha le billet et lut ce peu de mots :

“ A minuit, rue de Rivoli, hôtel Wagram. ”

—Monsieur Rouilloux—cria Michaël, en s'approchant de la feuillée du jardin.

Rouilloux s'avança.

—Veuillez,—lui dit le vieillard,—rechercher ceci et le faire parvenir à Arnold. Y a-t-il beaucoup de monde dans l'antichambre ?

—Il y a le docteur, le général, l'avocat et le journaliste.

—C'est bien. Savez-vous quelque chose de nouveau ?

Rouilloux fronça imperceptiblement les sourcils et répliqua :

—Rien absolument, sinon qu'hier et ce matin on a vu rôder aux environs des gens de mauvaise mine, et que l'un d'eux a pris des renseignements sur vous au cabaret voisin.

—Chez Losanges, cela est peu important ; quelques agents de police, qui veulent gagner honnêtement leur journée. Il n'y a pas autre chose ?

Rouilloux secoua négativement la tête et allait se retirer, quand Michaël le rappela. Le scribe revint avec une docilité parfaite et, sans que son visage exprimât la moindre impatience ou la plus légère curiosité. Michaël parut satisfait de cette précision automatique, et reprit familièrement :

—Je n'ai pas reçu, depuis avant-hier, la moindre nouvelle de la rue de Sèvres ; il faudrait aller voir ce que devient Henriette.

Rouilloux hocha la tête en signe d'affirmation, et s'en alla lentement, comme pour donner à Michaël le loisir de le rappeler de nouveau, s'il y avait lieu. Mais celui-ci, ne trouvant rien de plus à dire, ferma la fenêtre, retira du foyer deux bûches que la flamme avait à peine atteintes, et ouvrit la porte de la chambre où les visiteurs attendaient.

—Bien des pardons, Messieurs,—dit-il, en s'inclinant,—j'avais une affaire pressée, et vous êtes témoins qu'on ne m'a pas laissé libre de différer.

—Vous êtes galant, mon vieux camarade,—répondit d'une voix rauque et pour ainsi dire avinée, le général Lourdeau, qui compléta la plaisanterie au moyen d'un gros rire.

—Les droits de la beauté sont imprescriptibles, comme ceux de la nature,—

ajouta l'avocat sur un ton de fausset.

Le général ne comprit point le mot imprescriptible, et pour se donner une contenance, se gratta l'oreille en fredonnant un vers de Béranger ; le journaliste rougit comme une jeune fille ; le docteur bailla et regarda la fenêtre ; Michaël prit une prise de tabac, en maudissant du fond du cœur Goulard et Bodin qui l'avaient forcé d'acheter une boîte neuve. Il fit un signe à Polissard.

—Messieurs,—dit celui-ci, invitant du geste chacun à prendre un siège,—je me suis persuadé que vous ne sauriez pas mauvais gré à mon client de vous faire mutuellement connaissance. Les projets honorables, dont je ne suis que l'interprète, nécessitent, de la part des hommes assez hardis et dévoués pour nous seconder, un ensemble impossible à obtenir, si nous n'agissons de concert. Chacun de vous en particulier a compris, goûté, approuvé, partagé nos desirs, et la réunion présente ne peut contrarier, j'ose le croire, personne ici.

Après cet exorde, il promena un regard interrogateur autour de lui. Le général se moucha, Michaël saïna, le journaliste baissa les yeux, le médecin toussa. Fort de ces marques d'approbation nullement équivoques, l'orateur enfla sa voix, et reprit, en rejetant la tête en arrière, pour se donner un air plus digne :

—Cette réunion, Messieurs, est donc l'expression de notre volonté à tous. Ceci posé, récapitulons les faits : un homme, entaché de noblesse, flétri par une longue suite d'aïeux, célèbre, dans l'histoire, comme on le devenait aux temps barbares, par le meurtre et l'extermination, la puissance de la force brutale, la tyrannie, la soif de l'or et tous les crimes, décorés, par dérision sans doute, des noms de vaillance, grandeur d'âme, dévouement au trône (sorte de vertu dont je n'ai jamais compris le sens) ; cet homme, dis-je, ou plutôt ce marquis, au lieu de s'abandonner à la sainte et vigoureuse justice des Robespierre et des Danton, frustra la nation de l'exercice des droits nouvellement conquis, et, sous prétexte de dérober une tête à Pétichaud, passe à l'étranger, émigre, comme on disait alors. Certes, Messieurs, au temps des patriotes, un tel crime dut s'expier par l'extinction entière de la famille du coupable : femmes, enfants, vieillards, payèrent de leur sang la honte du renégat ; c'était beau, c'était grand, c'était juste ; cette époque-là s'appelait la Terreur, et nul n'avait le droit de lever la tête, tant la liberté était jalouse ; nul ne portait impunément un nom illustre, tant l'égalité devait être absolue. De l'autre côté du Rhin, notre marquis apprend la mort des siens, le jugement mémorable qui fit tomber la tête de Louis Capet, l'exécution de l'ex-reine, femme dont les instincts cruels surpassaient le génie atroce des Tibère et des Caligula ; il apprend le sort du dauphin,

serpent royal, que la justice populaire eut la sagesse et la force d'étouffer au berceau, et au lieu de rentrer en lui-même et de s'humilier devant la patrie, comme un fils repentant aux genoux d'une mère prête à ouvrir les bras, le renégat prend les armes, il veut, dans son audace folle et sacrilège arrêter le progrès de la raison humaine, détruire l'œuvre de la philosophie, courber de nouveau le front du peuple sous le joug atroce et sanguinaire des préjugés du fanatisme aveugle et de l'obésité inapte. Il eût la destinée de ses insensés compagnons ! Repoussé loin des frontières, abandonné même des souverains de l'Europe, il s'en alla traîner en Asie sa honte, ses convictions sacrilèges et ses regrets monstrueux. Mais avant de sortir de France, il avait confié ses biens à un hypocrite, qui voulut en dépouiller la nation au profit du propriétaire illégitime.

—Vous voulez dire légitime,—hasarda timidement le général en poussant le bras de l'avocat.

—Non pas, monsieur ! illégitime, iniquement illégitime, puisque la nation avait décrété la confiscation des biens des émigrés,—vociféra l'orateur.

—Ah ! c'est juste, très-juste,—reprit le comte Lourdeau,—j'avais mal compris ; continuez, c'est fort intéressant, ceci.

—Messieurs,—reprit maître Polissard,—le régisseur fit semblant d'acheter les biens, et plus tard, chose infâme ! entreprit de les restituer au possesseur primitif, et de cela au mépris de toutes les lois divines et humaines, au moyen d'un exécrable mensonge, par un faux, un parjure, un acte simulé, mille subterfuges sur lesquels la pudeur et le respect de mon auditoire m'obligent à jeter le voile épais du silence.

Maître Polissard s'arrêta un instant, afin de reprendre haleine, et regarda Michaël comme pour demander un verre d'eau sucrée ; l'usurier ne comprit point, et l'orateur déconcerté fut réduit à jeter, en manière de reconfort, un simple regard de triomphe sur l'assistance. Il fut médiocrement flatté de ce qu'il apperçut. Le comte Lourdeau commençait à s'endormir le docteur bâillait à se démettre la mâchoire ; Michaël avait l'air mécontent ; le journaliste pinçait les lèvres d'une façon sardonique, qu'on pouvait traduire par ce dilemme :

—De deux choses l'une : ou l'orateur n'est pas à jeun, où il se divertit à nos dépens.

—Messieurs,—reprit l'avocat piqué au vif,—je ne crois pas être sorti du sujet, et je pense n'avoir émis que des principes éminemment philantropiques et libéraux. Je suis prêt néanmoins à céder la parole à mon client, qui mieux que moi, sans doute, vous expliquera le but de notre réunion, et saura captiver votre attention et vos suffrages.

Et l'avocat se rassit de fort mauvaise humeur et de façon à tourner le dos au reste de la société.

—Vous êtes certainement fort éloquent,—reprit Michaël,—mais le temps presse, et au lieu de nous dire ce que chacun de nous sait déjà, il vaudrait mieux parler de ce qui nous reste à faire pour empêcher le fils du marquis de recouvrer la fortune de son père.

—C'est facile,—dit le général, qui s'éveillait en sursaut de son demi-sommeil,—un caporal et quatre hommes ! Je suis de l'école de Napoléon, moi, et il faut qu'on me cède, ou je brise, ah ! ah !

—J'aime mieux les voix légales,—observa Polissard.

—Sans oublier la diffamation par la presse,—insinua le journaliste, avec un sourire de chérubin.

S'il s'agit d'un testament, je puis donner un coup de main,—dit le docteur entre deux bâillements.

—Tout cela est nécessaire à la fois,—répondit Michaël ;—il ne s'agit que de procéder par ordre. Le marquis est mort ou non en Asie, après s'être mis à la place de je ne sais quel roitelet ou sultan, et a laissé un fils, auquel il voulait transmettre le pouvoir ; mais les Bédouins ou autres se sont révoltés et les ont mis sans façon à la porte. Puis il y a dans tout ceci un prêtre, qui a élevé le jeune homme, et prétend lui faire retrouver en France un papier, qui existe, et qui forcerait un banquier de nos amis à restituer au jeune homme plusieurs millions. Vous comprenez, vous savez, hein ?

Michaël acheva la phrase en clignant des yeux.

—Je sais,—dit alors le général,—qu'il y a un testament fait par l'ancien régisseur du marquis, en faveur du fils de celui-ci, et que si cette pièce est retrouvée par le prêtre, le digne banquier fera faillite ; car notre ami s'est bravement emparé des capitaux, en faisant, par mon entremise, et sur l'attestation du docteur que voici, colloquer le régisseur à Bicêtre, où les douches l'ont tué en peu de temps.

Mais, Monsieur,—cria le médecin—vous savez bien que le père Bertrand était fou.

—Heu, heu ! —fit le général,—il est mort, c'est le plus sûr.

—Mais le papier ? —demanda M. Hildeux.

—Est en ma possession,—reprit Michaël.

—Alors, à quoi pouvons-nous servir ? demanda brusquement le général.

A éloigner le prêtre et le fils du marquis, car il faut une décision des tribunaux pour annuler la plainte qu'ils ont portée, et vous comprenez que les absents auront tort.

—Il est convenu que je plaiderai,—observa l'avocat.

—Non pas ! —cria Michaël,—vous vous bornerez à assister.

Soit, je conseillerai ; c'est moi qui mènerai l'affaire.

—Mais,—dit le général,—je puis faire loger le prêtre au Mont-Saint-Michel, et s'il le faut, à cent pieds sous terre, pendant vingt ans au moins, pour peu que cela vous soit agréable.

—Pardon,—objecta timidement M. Hildeux, notre prêtre est-il jésuite ?

—On ne peut jamais savoir ces choses bien exactement,—répondit l'avocat.

—Mais,—dit le général, dont les yeux s'allumèrent,—je sais pertinemment que l'on va chasser les jésuites.

—Les jésuites ne s'en vont jamais,—observa le journaliste,—ils déménagent.

—Quoi qu'il en soit,—reprit Michaël,—

il nous faut un pamphlet ou un roman contre eux ; c'est convenu.

—Vous aurez l'un et l'autre à la fois, et pour mieux frapper nos ennemis, je mettrai sur leur compte nos propres péccadilles, tandis que je vous ferai jouer le beau rôle : c'est adroit.

—Parfait ! à fripon fripon et demi, il n'y a jamais de mal à mentir pour assommer le parti-prêtre.

—C'est l'opinion de Voltaire.

—Qu'on oublie trop de nos jours.

—On y deviendra.

—Je m'en charge.

—Il faut ressusciter les bonnes vieilles

raisons libérales.

—Et souffler la haine contre les prêtres et les nobles.

—Ces idées-là sont usées, mon cher,

tout ce qu'il ya de plus usées ; le Constitutionnel même n'en voudrait plus.

—Et cependant il en vit.

—Le peuple est tellement stupide !

—Et, grâce à nous, il deviendra bien davantage.

—Il ne demande qu'à se laisser faire, ce bon peuple ; c'est un ours qu'il faut savoir prendre.

—Certes ! nous vivons sous un gouvernement habile.

—Et qui sait à propos donner des places.

—Et des titres.

—Et de l'argent.

La conversation fut interrompue par l'arrivée de Rouilloux. Il entra très-paisiblement, et regardant Michaël de l'air le plus tranquille :

—Je n'ai trouvé personne, dit-il.

—Où cela, mon ami ?

—Rue de Sèvres, apparemment.

—Que voulez-vous dire ? —répondit Michaël atterré.

—Rien autre chose sinon que, rue de Sèvres, je n'ai trouvé personne.

—C'est une plaisanterie !

—J'en ai peu l'habitude.

—Mais vous êtes là froid, calme, impassible !

—Un véritable expéditionnaire rédigerait sans sourciller, et même sans réfléchir, la sentence qui condamnerait à mort père, et mère,—répondit Rouilloux, d'un air de plus en plus indifférent.

—Misérable ! —cria Michaël,—Henriette ! où est Henriette ?

—Je n'en sais rien.

—Et le nègre François ?

—Je ne le sais pas davantage.

—Mais que peuvent-ils être devenus ?

—Ils ont jugé à propos de s'absenter pour toujours.

—Crois-tu ? Oh ! conte-moi tout ce que tu sais, ou plutôt dis-moi que tu veux rire, car il y va de la vie ; je réponds d'Henriette tête pour tête. Vois-tu, mon bon Rouilloux, je ne suis qu'un pauvre bonhomme, moi, il ne faut pas t'amuser ainsi à mes dépens, je suis trop vieux ; dis-moi la vérité ! je te payerai bien.

—Je vous répète qu'il n'y a plus personne rue Sèvres.

—Alors je suis perdu ! —s'écria Michaël, en retombant accablé sur son fauteuil.—Le papier ! reprit-il, en se levant et en courant à son secrétaire.—Le testament ! Il n'y est plus ! on l'a volé ! C'est

toi, Rouilloux ! on te l'aura payé trois millions !

L'usurier était horrible ! voir.

—Pas un liard,—murmura l'écrivain, en passant dans la salle voisine, où il reprit sa besogne.

—Messieurs,—dit Michaël, en se redressant avec énergie,—il y a trahison parmi nous ; que personne ne sorte. Ah ! si ce damné Mouffet m'avait laissé ses pistolets ! Allaméida ! Allaméida !

—Oui, parle hébreu,—pensa Rouilloux, tout en continuant à écrire, cela fait du bien quelquefois.

Michaël s'arrachait les quelques cheveux qui lui restaient, et criait :—Vous êtes tous des infâmes et des lâches ! vous le payerez de la vie.

—Monsieur,—reprit fièrement le général,—on fera en sorte d'arriver à la paire par une autre voie que la vôtre.

—Mais je n'entends pas sacrifier ma place !—ajouta le médecin.

—Ni moi la mienne—disait de son côté l'avocat ;—entre nous la promesse est sacrée.

Le journaliste s'approcha de Michaël et lui dit à l'oreille :

—N'oubliez pas que mes vingt-deux mille francs . . .

—Voici une lettre,—interrompit froidement Rouilloux.—Parlez plus bas, le portier n'est pas loin.

—Donnez !—cria Michaël qui la saisit la décaçeta, la lut, et frappa des mains en criant :

—Tout peut se réparer ! mais il faudrait arrêter le prêtre, le mettre en prison, lui faire peur, le réduire au silence.

—Je vous l'ai proposé vingt fois,—répliqua le général, qui haussa les épaules.

—Saisir Arnold comme un fou dangereux.

—Ce n'est pas impossible,—dit le médecin.

—Il vous a vu à Charenton !

—Raison de plus.

—Puis il faut deux témoins.

Le journaliste et l'avocat se donnèrent spontanément la main.

—C'est bien,—ajouta Michaël,—mais tout doit être fait avant minuit.

—Je n'ai besoin que deux heures,—reprit le comte Lourdeau.

—Et moi de moins encore,—continua le docteur.

—Merci !—reprit Michaël, qui revenait à l'espérance,—attendez-moi tous ici ; je vais, c'est à dire je cours, je vole et je reviens ; et si l'un de vous s'absente pendant ce temps, il n'aura jamais un sou de moi.

Il sortit précipitamment. Les quatre hommes s'arrangèrent de façon à attendre son retour le plus commodément possible, et de la manière la plus conforme aux habitudes de chacun d'eux : ainsi, le général s'empara du fauteuil, où il ne tarda pas à s'endormir ; le docteur s'étendit sur une chaise, et se prit de nouveau à considérer la fenêtre en baillant ; l'avocat se promena dans la chambre tout en méditant un sublime morceau d'éloquence ; tandis que le journaliste, s'accoudant à la cheminée, considéra malignement ses voisins, afin d'exploiter leur ridicules au profit d'un critique très-impatiemment attendu

des lecteurs ; mais un incident bizarre, et qui devait avoir les suites les plus graves, vint bientôt modifier singulièrement toutes ces diverses combinaisons.

Jules de TOURNEFORT.

(A Continuer.)

L'AMI de la Religion et de la Patrie.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c.

AVIS AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC.

Dans la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1^{er} de Mai prochain, l'*AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE*, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,

A Québec, au bureau du Journal,

No. 22, Rue Lamontagne

et chez MM. J. & O. Crémazie, libraires,

No. 12, Rue la Fabrique.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain,

No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,
Québec, 17 Mars, 1848. Propriétaire.

Annonces Nouvelles.

Soumissions demandées.—P. GAUVREAU. *Machine pour décatir le drap.*—J. FUCHI. *Société de Discussion de Québec.*—J. MARTEL. *Cours de Botanique.*—W. MARSDEN. M. D. *Soumissions demandées.*—P. GAUVREAU. *Propositions demandées.*—N. LARUE.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 31 MARS, 1848.

REVOLUTION FRANÇAISE.

PARIS, 22 février, 1848.

(Suite des Détails.)

Neuf heures du soir.—Voici quelques faits à ajouter aux détails qui précèdent :

On a essayé, rue de Rivoli, rue Saint-Honoré, rue Croix-des-Petits-Champs et sur quelques autres points, de construire des barricades, en renversant des omnibus et d'autres voitures, et en déparant des rues ; mais, en général, la circulation a été promptement rétablie par l'arrivée des troupes.

On assure que le magasin de Lepage et celui d'un autre armurier (quai de la Mégisserie) ont été enfoncés et que l'on a enlevé toutes les armes.

On avait commencé, ainsi que nous l'avons dit, à convoquer la garde nationale ; mais contre ordre a été donné cette nuit à l'état major, d'après la Gazette de France.

Ce soir, à neuf heures, le magasin de M. Blanchard, armurier, 36, rue de Cléry, a été forcé, et on y a enlevé trente-cinq fusils et huit ou neuf paires de pistolets.

Nous tenons ce renseignement de M. Blanchard lui-même ; une soixantaine d'individus en blouse et en casquette, nous a-t-il dit, sont arrêtés en face de son magasin et ont commencé à enfoncer les volets déjà fermés ; alors, M. Blanchard leur dit : "Je suis armé, et si vous pénétrez de force chez moi, je tuerais au moins l'un de vous !"

"Rien n'est plus loin de notre pensée, lui fut-il répondu ; quo de vous insulter, vous ou votre famille, mais il nous faut des armes ;" et en même temps on enleva, à travers le volet fracturé et sans pénétrer dans le magasin, toutes les armes dont on put s'emparer.

Dix minutes après, une vingtaine de gardes nationaux arrivèrent, et, sur le récit qui leur fut fait de cet incident, ils se mirent devant nous à charger leurs armes.

Vers neuf heures, la rue de l'Arbre-Sec est encombrée ; on y élève une barricade ; la garde municipale se présente ; la ligue survient et défait la barricade : cris de vive la ligne.

On nous assure que le Pont-Neuf est barricadé, et que des rassemblements armés se sont formés sur plusieurs points entre le quartier Saint-Martin et la rue Saint-Jacques.

La garde nationale et la troupe de ligne ont allumé des feux et bivouaquent sur les principales places de Paris.

A dix heures, la rue Saint-Honoré est occupée par la troupe ; la circulation y est interdite depuis le marché des Innocents jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Nous avons vu nous-mêmes un rassemblement armé rue du Temple : la foule, fort agitée, dans la rue Rambuteau et aux bords de la halle s'entretenait d'une barricade qui aurait été formée rue Bourg-l'Abbé. La troupe stationnait sous les échoppes de la halle.

En plusieurs endroits, et notamment Porte Saint-Denis, le boulevard est intercepté par la force armée.

Sur les boulevards des Italiens et Montmartre la foule se presse autour des vendeurs de la Patrie, le journal est lu à haute voix au milieu des groupes fort animés.

Dix heures du soir.—Deux personnes de la rédaction du Commerce ont parcouru, de huit heures et demie à dix heures du soir, une ligne de rues décrite par les rues Cléry, Neuve-Saint-Denis, Meslay, du Temple, Rambuteau, Pointe-Saint-Eustache, Joquelet. Ces personnes ont rencontré, à l'extrémité de la rue Cléry, un commencement de tentative de barricade ; au boulevard Saint-Denis, la troupe occupant la voie publique et interceptant la circulation ; dans la rue du Temple une troupe de jeunes gens armés de pioches et

de fusils; dans la rue Rambuteau des groupes animés s'entretenant d'une barricade qui aurait été dressée rue Bourg-l'Abbé, au marché des Innocents la troupe qui stationne sous les échoppes; à partir de la rue de la Ferronnerie jusqu'à la rue Croix-des-Petits-Champs, la rue Saint-Honoré occupée et interceptée par la troupe; partout l'aspect morne et désert d'une ville qui s'attend à un événement; nulle part la garde nationale.

Ce, qu'on ne saurait trop louer, c'est, au milieu de ces troubles populaires, l'attitude digne et triste de la troupe de ligne.

Onze heures du soir.—Un de nos rédacteurs rentre à l'instant de cette partie du Marais comprise entre la rue du Temple et la rue Saint-Martin, vers la hauteur de la rue Phélippeaux. Plusieurs rues étaient occupées par des groupes armés; des barricades étaient élevées; plusieurs attaques de la part des troupes avaient déjà eu lieu, dit-on.

Les barricades dont nous avons parlé précédemment, élevées dans la rue de Cléry et dans les petites rues adjacentes, vers la rue Saint-Denis, étaient complètement abandonnées à onze heures. Plusieurs patrouilles de gardes nationaux assez nombreuses parcouraient ces rues alors désertes et plongées dans l'obscurité par le bris presque général des lanternes.

Minuit.—Nous apprenons que des barricades sont formées dans la rue Grenetat. Un combat est engagé. On a déjà enlevé des morts et des blessés, parmi lesquels on a remarqué une femme.

De nombreuses arrestations ont été faites depuis ce matin.

—Les Champs-Élysées ont été le théâtre d'une vive agitation. Dès la matinée des visiteurs n'ont cessé de se rendre, jusqu'à midi, près du lieu où devait se tenir le banquet du 12^e arrondissement. Le terrain avait été occupé par la force publique, la foule, en redescendant vers les Tuileries, a stationné sous les arbres des Champs-Élysées, où elle formait des attroupements nombreux. Des arbres ont été abattus, des banes de pierres arrachés, quelques voitures renversées. La troupe dissipait en vain les rassemblements à mesure qu'ils se reformaient.

Des habitants de la banlieue, au milieu desquels on remarquait des gardes nationaux, sont arrivés par l'avenue de Neuilly.

On attendait par moment les cris de : *Vive la réforme ! vive la loi !*

La paye des Membres.

Le gouvernement représentatif, est sans contredit, une merveilleuse chose, mais que l'on n'a pas pour rien. Nous ne savons au juste, ce que coûte ce gouvernement dans d'autres pays plus riches que le notre, mais nous savons qu'en Canada, il absorbe presque un tiers du revenu public.

Dans le temps qu'il existait dans l'Amérique Septentrionale, une province appelée Bas-Canada, les dépenses du parlement pendant 43 années, c'est à dire de 1793 à 1836 exclusivement se sont montées à la somme de 3,400,662 piastres. Dans total se trouve une somme de £12,

909,6. Il pour la paye des membres de 1831 à 1834. Avant 1831, les représentants du peuple dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada n'étaient pas payés; nous ne savons qui a introduit cette coutume parmi nous. Le peuple murmura d'abord contre cette innovation qui n'en voulait rien moins qu'à sa bourse, mais comme ses mandataires ne se donnaient que la modique somme de 10s. par jour, il s'y accoutuma. On remarquera que de 1793 à 1836, la législature du Bas-Canada, n'a voté pour l'encouragement de l'Agriculture, qu'une somme totale de £19,548 12 4. Ainsi un gouvernement dont le fonctionnement pendant 43 années coûte 3,400,762 piastres, n'a pu pendant la même période accorder pour l'encouragement de l'Agriculture dans notre Bas-Canada où elle est si nécessaire, qu'une minime somme de £19,548 12 4.

Ainsi allaient les choses dans le Bas-Canada. Mais quelques considérables que fussent les dépenses de son gouvernement, elle se sont rien en comparaison de celles du gouvernement de la province unie du Canada.

Depuis l'union, elles ont pris une allure plus échevelée encore; on fournit à chaque membre de l'Assemblée, à chaque session, un canif, papeterie de toute qualité et formats, encre, plumes, cire et pains à cacheter, à discrétion; et s'il faut en croire les mauvaises langues, il se ferait pendant chaque session certaines provisions de ces articles qui ne sont pas destinées au service public. Puis, les frais d'impressions de toutes sortes, le port des lettres etc. Ajoutons à cela l'indemnité ou paye des représentants du peuple qui dans le Bas-Canada, fixée à 10s. par jour, a depuis l'union, été portée à 15s. à 20s. et cette année à plus de sept piastres par jour, non compris les frais de voyage des honorables Chevaliers Bourgeois et citoyens délégués du peuple, taxés à un taux plus que libéral. Ainsi pour 26 jours de session, chaque représentant outre les dépenses de voyage, a mis dans sa poche £50. C'est une bien jolie somme; et certains membres, qui chez eux, ne gagnent pas 5s. par jour doivent trouver que l'honneur de représenter le peuple du pays en parlement, est après tout aussi profitable que grand. On comprend facilement comment il peut arriver que ces messieurs sentent si vivement la besoin d'une session.

Nous ne sommes pas contre le principe de l'indemnité des membres; mais cette indemnité ne doit pas être une source de spéculations, la représentation populaire une espèce de job. Elle doit avoir pour but d'indemniser les représentants du peuple de leurs justes dépenses et non pas devenir une cause de profits; elle n'est pas destinée à couvrir les pertes que l'abandon de leurs affaires peut leur causer, car dans ce cas, il est des représentants que £25 par jour ne pourraient indemniser, tandis que pour d'autres, 5s. seraient trop, parce qu'ils ne perdent rien, pour l'excellente raison qu'ils ne gagnent rien. Nous partageons entièrement l'opinion du *Canadien* sur cette dilapidation des deniers publics sous forme d'indemnité aux membres, et nous pensons avec lui, que dans le triste

état de nos finances, quand la caisse publique est à sec, qu'il n'y a pas même un sou pour payer le semestre échu le premier de janvier et dû par le fonds commun des écoles pour les fins de l'éducation, quand à toutes les demandes pour des octrois ou des allocations en faveur d'objets d'une utilité générale, l'éternelle réponse depuis trois ou 4 ans est, *il n'y a pas d'argent*, nous pensons, disons nous, que sous de semblables circonstances, les mandataires du peuple auraient dû se couper à même le gâteau commun une tranche un peu plus mince et ne pas sembler dire au peuple du pays, *après nous, messieurs, s'il en reste!*

Certain écrivain, émule de Joe Hume, et sous la signature de *Citizen*, dans la Gazette de Québec, prêché l'économie dans l'emploi des deniers publics et attaqué impitoyablement les gros salaires des responsables et les dépenses du gouvernement; nous invitons l'écrivain économiste à exercer sa plume et sa verve sur le vaste sujet que lui offre l'indemnité des membres, et les autres dépenses de la législature, persuadé que nous sommes, qu'il y trouvera amplement à gloser à la grande satisfaction des lecteurs.

Nous avons été forcé de remettre jusqu'à ce jour, notre réplique à la réponse que nous fit la *Minerve* dans son No. du 13 du courant, au sujet de nos remarques sur son appréciation de la lecture de M. Parent sur l'éducation. Aujourd'hui, nous venons dire quelques mots en réponse à notre confrère. Nous ne croyons pas avoir rien à rétracter de opinion mise sur la critique faite par la *Minerve* des suggestions de M. Parent sur un sujet aussi important que celui de l'instruction publique. Nous croyions alors et nous croyons encore que la critique de la *Minerve* a manqué de loyauté. Nous pensons qu'elle aurait dû accompagner sa critique de la reproduction de la lecture de M. Parent, afin de mettre ses lecteurs en état de juger par eux même et du mérite du travail du lecteur et de celui de cette critique. Néanmoins, la *Minerve* ne l'a pas fait. Elle s'est bornée à discuter dans ses colonnes, les vues de M. Parent, à reproduire quelques phrases isolées de son travail et rien de plus. Il nous semble que la justice, la loyauté, que l'importance même du sujet traité par ce Messieur, demandaient une critique plus franche et plus loyale.

Nous n'avons pas mission de défendre l'œuvre de M. Parent, dont cependant nous estimons volontiers plusieurs des idées qui s'accordent parfaitement avec celles que nous avons émises nous même dans nos articles sur l'instruction publique.

Quant au reproche de contradiction que l'on fait à M. Parent, nous avouons que cette contradiction ne nous a pas frappé; sans doute, nous n'avions pas pour la trouver, les mêmes raisons que notre confrère. M. Parent, et nous paraît pas se contredire au sujet de la cognition; au contraire, il ne veut qu'à substituer une d'une autre espèce, plus favorable aux pauvres, plus propre à les faire participer aux bienfaits de l'éducation.

Sous le système actuel, la taxe imposée pour l'éducation ne profite qu'aux enfants des riches et les pauvres n'en retirent que peu point d'avantages. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre la première localité versée, faire le calcul des enfants pauvres et compter ensuite combien d'entre eux reçoivent une instruction gratuite. Dans la cité de Québec, dont les faubourgs renferment une nombreuse population pauvre, il ne s'y trouve pas une seule école pour l'instruction des enfants de la classe indigente. Et pourtant le nombre de ces enfants s'élève à plus de 1500 des deux

sexes. Nous ne parlons pas des écoles des frères où 600 enfants sont instruits gratuitement; ces écoles n'ont rien à faire avec la loi d'éducation; et d'ailleurs, la plupart de ceux qui les fréquentent appartiennent à des parents capables de payer pour l'instruction de leurs enfants. L'école des Dames Charitables pour l'éducation des jeunes filles, est aussi en dehors du contrôle de cette loi.

Il semble cependant, que le but de toute loi sur l'instruction publique est de pourvoir spécialement à l'instruction des classes pauvres. Les riches trouvent toujours le moyen de faire instruire leurs enfants; mais les pauvres, si l'état n'y pourvoit pas, sont incapables de le faire. Et cependant, c'est à cette classe que l'instruction est particulièrement nécessaire, et essentielle.

Nous avons déjà eu occasion de dire que la loi actuelle ne fonctionnait pas dans notre district, nous le répétons encore. Dans la cité de Québec, elle n'a pas encore été, à proprement parler, mise à exécution par suite de ses mauvaises dispositions. Dans les diverses localités du même district, elle fonctionne plus ou moins mal, mais parfaitement nulle part. Et dans les municipalités où elle paraît le mieux agir, on a obtenu ce résultat en s'écartant de ses dispositions les plus essentielles.

On aura beau nous opposer des rapports constatant le nombre des écoles, le chiffre des élèves etc. Tout cela est bel et bon; mais ces rapports nous n'y croyons, ces chiffres nous en nions l'exactitude parcequ'ils ne reposent que sur des suppositions et non sur des faits.

Ce n'est pas par les rapports des commissaires d'écoles qu'il faut juger du fonctionnement de cette loi; c'est par une visite de toutes les municipalités. Jusque là nous aurons des rapports, des chiffres ajoutés les uns aux autres, mais nous ne connaîtrons jamais la vérité; on ne pourra, même savoir si les deniers prélevés sur le peuple sont employés aux fins pour lesquelles la loi en exige la perception.

Dussions nous, nous aussi, être qualifié du titre d'Élégant nous répéterons que la loi actuelle est défectueuse dans ses détails et surtout par ses omissions. Appelé depuis près de huit ans, par nos concitoyens à remplir la charge honorable de Commissaire d'Écoles de la Cité de Québec, nous avons eu occasion d'étudier cette loi sous toutes ses faces, et nous sommes convaincu qu'elle est défectueuse sous tous les rapports et légalement inexécutable dans la Cité de Québec en particulier.

FABRIQUE D'APÔTRES POUR LA CONVERSION DES CANADIENS-FRANÇAIS.

Nous voyons par une correspondance insérée dans la *Gazette de Québec* de mercredi, que le 7 du courant il s'est tenu, en cette cité, une assemblée, dans la chapelle des *Congrégationalistes*, rue du Palais, dont le but est expliqué par la résolution suivante qui y fut adoptée.

« Résolu sur motion du Révérend DAVID MARSH, secondé par R. MIDDLETON, Ecuyer, Que considérant l'ÉTAT MORAL et SPIRITUEL de nos co-sujets CANADIENS-FRANÇAIS, et l'IGNORANCE, la SUPERSTITION et l'AVEUGLEMENT qui les entourent, il soit fait au nom de Dieu un effort pour leur amélioration, par la dissémination des Saintes Écritures, de fruits religieux et la prédication de l'Évangile au moyen de COLPORTEURS. »

Il y a longtemps que nous connaissons la bigoterie ridicule et proverbiale des associés de la *société des missionnaires pour la conversion des Canadiens-Français*, et la publicité donnée à la résolution ci-dessus nous fait vraiment rire du zèle de ces associés tant masculins que féminins, qui ne trouvent rien de mieux pour arracher les Canadiens-Français à l'ignorance, à la superstition que de transformer en apôtres et en prédicateurs de l'évangile, des colporteurs, gens sans aveu.

Pour le coup, ces ignorants canadiens-français, auront le droit de dire à ces apôtres de la fabrique de MM. Marsh, Middleton et compagnie, montrez-nous vos lettres de créance.

Nous ne voulons pas faire d'autres réflexions sur cette étrange résolution, laissant au jugement et au bon sens des canadiens-français, à décider de l'accueil qu'ils doivent faire aux émissaires de Mr. R. Middleton, qui, si nous ne nous trompons pas, est le co-propriétaire du *Morning-Chronicle*, publié en cette ville. C'est vraiment dommage que M. Middleton n'ait pas jugé à propos d'orner les colonnes de son journal de cette admirable résolution. Nous supposons charitablement, qu'il en a eût honte; et certes il y a de quoi, car cette résolution est un brevet de ridicule que rien ne pourra effacer.

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

La foule était tellement grande à l'assemblée tenu lundi soir, pour aviser aux mesures à prendre pour la colonisation des townships de l'Est, qu'un nombre considérable de personnes au nombre desquels nous avons eu le malheur d'être, n'ont pu avoir accès à la salle de réunion. Il y avait environ 3000 personnes présentes.

Nous empruntons au *Canadien*, le compte rendu de cette assemblée.

« A sept heures et quart, A. Plamondon, éc., président de l'Institut Canadien, expliqua le but de la réunion. L'infatigable et zélé promoteur de la cause, le révérend B. O'Reilly prit après lui la parole, et dans une chaleureuse et patriotique improvisation il déploya les nombreux et immenses avantages qui peuvent résulter de l'organisation projetée.

L'éloquent orateur fut souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée. L'allocution terminée, les résolutions suivantes furent passées à l'unanimité et appuyées de quelques remarques par les moteurs.

Sur motion de l'honorable T. C. Aylwin secondé par le révérend messire C. F. Casault :

Résolu : Que les terres dépendantes des seigneuries qui bordent les deux rives du St. Laurent, ne suffisant plus à l'établissement de la population canadienne dont le surcroît se trouve forcé de rechercher

des moyens d'existence dans les occupations moins utiles et moins profitables pour lui-même et pour le pays; et que le projet de colonisation des townships du Bas-Canada et particulièrement des townships de l'est offrant de sûres garanties de succès tant sous le rapport de la richesse du sol et de l'abondance des cours d'eau, que par la facilité d'améliorer les voies de communications déjà ouvertes et d'en pratiquer de nouvelles, il devient de la plus haute importance pour les Canadiens de favoriser l'établissement de l'excédant de notre population agricole dans ces townships afin d'augmenter l'influence et la prospérité de la race canadienne par la propriété et l'exploitation du sol.

Sur motion du révérend messire Jean Langevin, secondé par F. Buteau, écuyer,

Résolu : Que pour atteindre plus facilement le but indiqué dans la résolution précédente, il soit fondé une association ayant nom « Association du District de Québec pour l'établissement des Canadiens-Français dans les townships du Bas-Canada. »

Sur motion du révérend messire Proulx, secondé par Ulric Tessier, éc.

Résolu : Que cette assemblée, en encourageant la colonisation des townships de l'est par des canadiens-français, n'entend aucunement exclure des avantages de l'association nos compatriotes d'une autre origine qui désireraient y participer.

Sur motion de J. Légaré, éc., fils, secondé par John Maguire, éc. :

Que l'expérience ayant démontré l'excellence et l'efficacité de l'organisation de la Propagation de la Foi, établie dans ce pays, cette nouvelle association soit formée sur le même plan par centuriers et décuries, dont chacun des membres paiera une contribution de cinq sols par mois.

Sur motion de F. X. Méthot, éc., secondé par Abraham Hamel, éc. :

Résolu : Que Sa Grâce l'archevêque de Québec soit prié de vouloir bien condescendre à accorder à l'association l'honneur de son patronage et celui du clergé canadien.

Sur motion de Jos. Hamel, éc., secondé par J. P. Rhéaume, éc. :

Résolu : Qu'un comité de quarante membres soit nommé, avec pouvoir de s'en adjoindre d'autres, pour organiser l'association, préparer un projet de constitution et faire rapport à une prochaine assemblée générale des citoyens de cette ville; et que les messieurs suivants composent ce comité : les honorables R. E. Caron, T. C. Aylwin, Ls. Massue; les révérends M. C. F. Baillargeon, A. Parent, L. Proulx, C. F. Casault, J. Holmes, —Harkin, Z. Charest, et MM. Joseph Hamel, Dr. Painchaud, F. X. Méthot, J. Chabot, P. J. O. Chauveau, Ls. Bilodeau, F. Evan-turél, junior, N. Aubin, J. P. Rhéaume, Joseph Légaré, fils, Jos. Deblois, F. X. Paradis, J. M. Hudon, Téléphore Fournier, J.-Bte. Fréchette, fils, P. Dorion, E. Clinic, A. Dorval, Pierre Brunelle, Vital Tétu, Joseph Tourangeau, père, N. F. Belleau, Julien Chouinard, A. Hamel, Elie Gingras, Dr. Bardy, ainsi que les Président et secrétaire de cette assemblée.

Sur motion du Dr. Painchaud, secondé par J. M. Hudon, éc. :

Résolu : Que l'association du district de Québec devra s'entendre avec l'association déjà fondée à Montréal dans le même but, afin d'asseoir son organisation sur les bases déjà adoptées par nos compatriotes de la capitale, et rendre par là plus efficaces les résultats de leurs efforts réunis.

Sur motion de J.-Bte. Fréchette, fils, écuyer, seconde par le révérend M. Beau-bien :

Résolu : Que le comité soit tenu de convoquer d'ici au quinze avril prochain une assemblée des personnes qui seront alors membres de l'association pour la soumission de son rapport et l'élection des officiers.

Sur motion de N. Aubin, éc., secondé par T. Fournier, éc. :

Résolu : Que cette assemblée approuve hautement le projet déjà soumis à l'Institut Canadien de Québec, de la formation d'une société en commandite pour l'achat des terres disponibles dans les townships et pour en faciliter colonisation par les Canadiens français, et que cette assemblée s'engage à faire tous ses efforts pour favoriser cette formation.

Sur motion de P. J. O. Chauveau, écuyer, secondé par A. B. Sirois, écuyer,

Résolu : Que les remerciements de cette assemblée sont dus et soient offerts au révérend M. O'Reily pour la chaleureuse improvisation dont il l'a favorisée ce soir, et dans laquelle il a si heureusement développé et fait valoir le plan et les avantages de cette association; et que cette assemblée est heureuse de pouvoir lui exprimer sa part de la reconnaissance que le pays lui doit pour ses efforts persévérants à affermir l'éclat de notre nationalité.

Sur motion de Frs. Evanturelle, jr., écuyer, secondé par L. Bilodeau, écuyer,

Résolu : Qu'une liste soit immédiatement ouverte et que le secrétaire *pro tempore* soit chargé d'enregistrer les noms des dames et des messieurs qui voudront se charger de trouver une centurie ou une décurie.

Après quoi Aurèle Plamondon, écuyer, laissa le fauteuil, et Joseph Légaré, écuyer, y ayant été appelé,

Sur motion de P. Dorion, écuyer, secondé par le révérend M. Belle-Isle,

Résolu : Que des remerciements soient votés au Président et au Secrétaire pour les services rendus à cette assemblée.

Conformément à la onzième résolution, des listes furent ouvertes, et 150 personnes donnèrent leurs noms comme chefs de décuries.

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire."

Le statut 10 et 11 Vict. chap. 26, incorporant la profession médicale, ordonne que tout candidat à la profession suivra des cours d'anatomie, chirurgie, physiologie, etc., et un cours de botanique de trois mois, s'il y a moyen d'en obtenir un dans le Bas-Canada. Nous voyons que dans la cité de Montréal il se donne un cours de botanique. L'école de médecine de la cité de Québec, qui vient d'organiser ses cours, paraît avoir laissé de côté l'étude de la Botanique. Aux termes du statut les étudiants en médecine du district de Québec devraient aller à Montréal suivre

leur cours de botanique s'il ne s'en fait pas un à Québec. Heureusement que le Dr. MARSDEN, membre agrégé de la société Médico-botanique de Londres, s'est chargé de remplir pour la commodité et l'avantage des étudiants en médecine de Québec, la lacune qui se rencontre dans la série des cours réglés par l'école de médecine de cette cité, en annonçant un cours de Botanique qui commencera le 15 mai prochain et se prolongera pendant l'été. Nous ne dirons rien des talents, des connaissances et de l'habileté du Dr. Marsden que tout le monde apprécie; nous sommes convaincus qu'il fera le cours de botanique qu'il annonce, avec succès et honneur pour lui-même, et avantage pour ceux qui y assisteront.

Le Canada offre une grande variété de plantes et surtout de plantes médicinales dont on pourrait tirer le parti le plus avantageux, si elles étaient connues. L'étude de la botanique du Canada est de la plus grande importance; c'est donc avec plaisir que nous annonçons le cours du Dr. Marsden qui, nous l'espérons, aura pour effet d'attirer l'attention sur l'étude d'une science dont le nom est à peine connu parmi nous.

L'honorable L. H. Lafontaine, a été réélu sans opposition, représentant de la cité de Montréal, et l'honorable T. C. Aylwin a été nommé par acclamation, représentant de la cité de Québec.



NOUVELLES D'EUROPE.

Jusqu'au 12 Mars.

Les lettres et quelques journaux anglais apportés par le steamer le *Caledonia* parti le 12 mars de Liverpool, sont arrivés ce matin. Nous traduisons ce qui suit du *Willmer's European Times*.

FRANCE.—Paris 25.—La garde municipale est dissoute, et la sûreté de la cité confiée à la garde nationale sous les ordres de M. Courtais.

Le gouvernement provisoire a fait sortir ce matin une proclamation pour l'organisation de 24 bataillons mobiles de la garde nationale. Le château de Vincennes, après quelque résistance, s'est rendu ce matin ainsi que toutes les autres fortifications.

La Banque de France a été ouverte aujourd'hui. Les banquiers particuliers n'ont pas ouvert et les affaires de banque sont arrêtées. La Bourse est fermée. Les bustes de Louis-Philippe ont été détruits partout.

26 février.—L'excitation continue, mais sous une forme plus favorable. Les mesures du gouvernement provisoire produisent un contentement général. Tous les emblèmes de la royauté ont été détruits. Cependant plusieurs pensent qu'il y a encore une chance en faveur du comte de Paris ou du duc de Bordeaux. Le nom du prince Louis-Napoléon a été accueilli aux cris de "Vive l'Empereur." 20 mille jeunes parisiens se sont enrôlés aujourd'hui dans la garde nationale mobile.

Les châteaux de St. Cloud et de Neuilly ainsi que le pont d'Amiens sur la Seine ont été brûlés.

Le gouvernement provisoire vient de publier des ordres contre la désertion des soldats;

pour la remise aux déposants de certains effets engagés aux monts de piété; ordonnant que les Tuileries servent d'asile aux ouvriers invalides; et enfin organisant la garde nationale dans toute l'étendue de la république.

L'ordre a été transmis par le télégraphe de mettre en liberté tous les détenus politiques et de leurs fournir les moyens de retourner dans leurs familles.

La *Presse* dit: M. de Lamartine a harangué le peuple cinq fois à l'hôtel de ville.

Le peuple demandait la proclamation de la république et le drapeau rouge au lieu du drapeau tricolore, M. de Lamartine avait réussi à apaiser l'irritation, lorsqu'un nouveau bataillon armé de sabres et de bayonnettes envahit l'hôtel de ville. Déjà le peuple se disposait à tirer sur les membres du gouvernement provisoire lorsque M. De Lamartine se hasarda encore une fois à parler à la foule. Pendant une demi-heure, la foule refusa de l'entendre en vociférant et brandissant des armes au-dessus de la tête de l'orateur. M. De Lamartine, les bras croisés, recommença son discours et réussit à adoucir l'irritation et fut par déterminer le peuple à se retirer.

Le Tribunal de commerce a prolongé de douze jours l'échéance des effets de commerce.

On lit dans la *Démocratie Pacifique*: "Après la prise des Tuileries, le peuple trouva un magnifique Christ sculpté devant lequel il s'arrêta et qu'il salua. "Mes amis dit un élève de l'École Polytechnique; voilà notre maître à tous! Le peuple s'empara du Christ et le porta solennellement à l'église de St. Roc, en criant, citoyens, à bas les chapeaux, et saluez le Christ! et toutes les têtes se courbèrent religieusement."

Par une proclamation au nom du peuple, la chambre des Pairs est abolie, celle des députés dissoute; et de ce moment la nation est constituée en république. Tout citoyen est électeur. Liberté absolue de la Presse, et garantie des réunions et associations politiques.

L'amiral Baudin a pris le commandement de la flotte de Toulon pour se rendre en Algérie.

27 février.—Ce matin Paris est parfaitement tranquille. La république a été déclarée hier officiellement; c'est vraiment merveilleux de voir avec quelle facilité le français passe de la fureur et de la rage à la douceur et à la tranquillité.

M. Portalis a été nommé procureur-général, 28 février.—La tranquillité continue. Le gouvernement provisoire reçoit de toutes parts des déclarations d'adhésion. Une réunion de M. O. Barrot, de ses amis politiques, de M. Thiers et son parti et quelques autres a eu lieu samedi, il y a été résolu d'appuyer le nouveau gouvernement.

Le nombre des blessés est de 428, dont 78 militaires. Lundi les cérémonies funèbres ont été faites pour les victimes des derniers troubles, dans toutes les églises de Paris, et le *Domine salvum fac populum* y a été chanté solennellement.

Le *Journal des Débats*, l'organe servile du dernier gouvernement s'est rallié à la république.

29 février.—La tranquillité règne toujours et les nouvelles des provinces sont des plus favorables. La république française avait été reconnue par les ministres des républiques Argentine et de l'Uruguay et des États-Unis.

Victor Hugo a été nommé maire du 9^e arrondissement de Paris et M. de Gramenin (Timon) vice-président du conseil d'état. Ce matin Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre a eu une longue entrevue avec M. de Lamartine.

Napoléon Bonaparte, Jérôme Bonaparte et Napoléon-Louis Bonaparte ont offert leurs services au nouveau gouvernement.

1^{er} Mars.—L'autorité s'occupe à rétablir l'ordre et à faire disparaître toute cause de désordre. Les titres de noblesse sont abolis par proclamation de ce jour.

Le célèbre légitimiste Larochejacquelin a envoyé son adhésion au gouvernement, sans restriction aucune, ayant, dit-il, pour devise, *le roi avant tout.*

Deux volumes manuscrits des mémoires de Louis-Philippe ont été saurés du pillage de la demeure royale.

2 Mars.—La tranquillité continue. M. Dupin, procureur-général a été destitué et remplacé par M. Delarochette.

Les travaux publics se poursuivent avec activité.

L'Angleterre a reconnu la nouvelle république; mais elle attend pour accréder un ambassadeur en France, que le gouvernement soit finalement constitué.

4 Mars.—Aujourd'hui, les funérailles des victimes de 22, 23 et 24 de février, ont eu lieu avec la plus grande solennité.

Tous les anglais employés dans les travaux publics ou engagés comme serviteurs ont été renvoyés à la demande de la populace.

L'émancipation des esclaves dans les colonies françaises a été décrétée.

5 Mars.—Le ministre des affaires étrangères, M. de Lamartine, a adressé une circulaire aux différents représentants des puissances étrangères, pour leur faire part des derniers événements survenus en France.

Le gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui une députation des Chartistes de Londres, exprimant leur admiration pour le courage et l'énergie du peuple français.

6 Mars.—La faillite de la maison Gouin & Cie a causé une grande excitation dans Paris.

Voici le résumé du décret concernant les élections et l'assemblée nationale.

1o. Les assemblées électorales de cantons sont convoqués pour le 9 avril; 2o. La représentation aura pour base le chiffre de la population, et le nombre total des représentants, y compris les colonies et l'Algérie, sera de 900. 3o. Le suffrage universel; 4o. Tout français âgé de 21 ans après un séjour de six mois dans une commune sera électeur, et sera éligible à l'âge de 25 ans; 5o. Le ballottage se fera secrètement et chaque représentant du peuple recevra pendant la session 25 francs (25s.) par jour; 6o. L'assemblée nationale sera convoquée pour le 20 d'avril.

7 Mars.—Nous sommes dans une crise industrielle et monétaire dont il est impossible de prévoir le résultat. On parle de nombreuses faillites qui doivent bientôt être déclarées.

9 Mars.—Paris est tranquille; le cours du change paraît s'être un peu amélioré. Le gouvernement a suspendu le paiement des bons sur le trésor. L'Archevêque de Paris accompagné de deux vicaires-généraux, a été en personne faire au nom de son clergé acte d'adhésion au nouvel ordre de choses.

10 Mars.—Les élections prochaines occupent l'attention de tous. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville viennent d'arriver à Toulon; le gouvernement a ordonné de mettre à leur disposition un steamer pour les transporter où ils voudront.

Le roi Louis-Philippe et sa famille sont arrivés à New-Haven, en Angleterre le 3 mars. M. Guizot était arrivé de la Belgique à Douvres, le 27 février.

Le ci-devant duc d'Harcour est envoyé à Londres, le ci-devant, d'Alton Shee, à Turin, et le ci-devant duc de Boissy à Rome. Le général Fabvier, à Constantinople, M. De Tracy aux Etats-Unis, M. De Beaumont Vassy en Danemark, et le ci-devant prince de la Moskowa, en Espagne.

ITALIE. La loi martiale a été proclamée dans la Lombardie par ordre du gouvernement Autrichien, et aussi dans Milan. Il y a eu des troubles à Crémone, et le sang a coulé à Bergame; à Placentia, nombre d'arrestations ont eu lieu. La guerre paraît imminente entre la Sardaigne et l'Autriche. A Gènes la popu-

lulace a saccagé la maison des Jésuites. Parme a fait une démonstration en faveur de la réforme et de la liberté. La loi martiale a été proclamée dans le duché de Modène.

La Gazette officielle de Rome, du 14 février, annonce que le pape a nommé une commission pour considérer les meilleurs moyens pour développer les institutions déjà accordées au peuple et pour proposer une forme de gouvernement concordant avec l'autorité pontificale et les besoins de l'époque.

La consulte de Rome a décrété l'adoption du système monétaire de la France.

Les Jésuites par crainte de mauvais traitement, ont quitté Turin. Des lettres de Gènes annoncent que le 3 mars, une escadre américaine était dans le port de cette ville.

Des lettres de Rome du 28 février, disent que la commission nommée par le pape, travaille activement à préparer une constitution.

PRUSSE.—La classe moyenne de ce royaume est déterminée à obtenir son indépendance politique.

AUTRICHE.—La nouvelle de la résolution française y a causé la plus grande consternation. Le prince de Metternich a donné sa démission. Un prêt de 30,000,000 florins a été effectué par la Russie en faveur de l'Autriche.

BAVIÈRE, 4 Mars.—Le peuple de Munich après avoir chassé Lola-Montés, a demandé au roi une constitution que celui-ci a refusé d'accorder. Le peuple s'est assemblé et après avoir pillé l'arsenal s'est rendu en armes au palais du roi, après avoir soutenu un combat victorieux contre les troupes. Le roi a été obligé de céder aux volontés du peuple et leur a promis d'assembler les chambres pour le 16 du courant.

SICILE.—Tout y est en feu. Il paraît que le roi en violation de sa parole royale a de nouveau porté le fer et le feu dans la cité de Messine qui a été bombardée pendant 42 heures par les troupes royales. On dit que les Messinois ont pris d'assaut la citadelle. On disait que le roi avait enfin cédé aux vœux du peuple de Sicile et que le ministère avait résigné. Il paraît que l'Angleterre a exigé que la Sicile forme un état indépendant et séparé.

ANGLETERRE.—Il y a eu des troubles et des émeutes à Londres, Edinbourg, Glasgow par suite de manque d'ouvrage et de l'augmentation des taxes proposée par le ministère. Ces émeutes n'ont aucune apparence de gravité. Néanmoins à Edinbourg, on a entendu les cris de vive la république!—Les troubles se sont aussi étendus à Paisley, Dumferline.

IRLANDE.—La destitution y règne toujours. La révolution française paraît y avoir du retentissement. L'Irlandais-Uni, journal du rappel de l'union fait un appel au peuple au nom de la liberté! de la fraternité! de l'égalité!

RUSSIE.—La Gazette de Magdebourg du 29 février, annonce que des troubles ont éclaté à St. Petersburg et qu'on avait essayé d'assassiner l'empereur.

BELGIQUE.—Il règne une grande excitation à Bruxelles par suite des événements de Paris; cependant tout y est tranquille. Le droit électoral a été étendu à toute personne payant 20 florins de taxes. Les places fortes du royaume vont être mises en état de défense, le peuple belge voulant conserver son indépendance et rester belge.

ESPAGNE.—La nouvelle de la révolution française a produit à Madrid une profonde alarme. Il paraît que la constitution va être suspendue et remplacée par la dictature.

ALLEMAGNE.—Tous les esprits sont dans un état d'effervescence; les peuples de l'Allemagne paraissent déterminés à exiger des réformes. Des démonstrations ont déjà eu lieu à Mayence et Frankfort.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant Pété prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 8 AVRIL PROCHAIN, pour la construction d'une maison en briques à deux étages pour être bâtie sur le coin des rues Artillerie et St. Michel, faubourg St. Louis.

On pourra voir les plans et devis en s'adressant au bureau du soussigné.

P. GAUVREAU, Architecte.
Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.
31 mars.

Soumissions demandées.

ON recevra des propositions pour la construction d'une maison en pierre à deux étages située au chantier de M. Wood, d'hui au 15 d'AVRIL PROCHAIN, pour Denis Maguire, éc., épicier; on pourra voir les plans et spécifications en s'adressant au bureau du soussigné.

NARCISSE LARUE,
Architecte.

Faubourg St. Louis Rue Artillery.
31 mars 1848.

Drap decati à la vapeur.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire construire une machine pour décatir le drap au moyen de la vapeur. Cette méthode suivie partout maintenant en France et dans les grandes villes d'Europe, a l'avantage de conserver au drap tout son lustre, bien que l'appret soit enlevé, ce qui n'arrive point lorsqu'il est simplement épongé.

Il se chargera de toutes les commandes en ce genre à des prix raisonnables.

JACQUES FUCH,
Tailleur Français.

Rue St. Jean, près de la porte.
31 mars 1848.

Avis aux Entrepreneurs de BATISSES.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 4 AVRIL PROCHAIN, pour la construction de trois maisons en pierre ou en briques à deux étages, pour être bâties en la rue Ste. Ursule, Haute-ville.

On pourra voir les plans et spécifications en s'adressant au bureau du soussigné.

P. GAUVREAU, Architecte.
Faubourg St. Jean, Rue d'Aiguillon.
31 mars 1848.

SOCIÉTÉ

DE DISCUSSION DE QUEBEC.

La prochaine séance de cette société, AMARDI le 4 avril, à 7 heures et demie du soir, aura lieu l'élection des officiers pour le semestre suivant.

Les membres sont priés d'y assister.

Par ordre,
J. B. MARTEL,
Sect. S. D. Q.

31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHAICARE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville.

QUEBEC.

Librairie Ecclésiastique et Classique.

LES soussignés offrent en vente les *Elements de Géographie Moderne*, imprimés sous la direction de la Société d'Education du District de Québec, à l'usage des écoles élémentaires. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'AUTEUR.—Prix 1s. l'exemplaire et 9s. la douzaine.

J. & O. CREMAZIE.

Rue La Fabrique, no. 12.

Québec, 10 mars 1848.

A VENDRE
par les Soussignés.

200 TINETTES de beurre supérieur pour les familles, 40 quarts d'anguilles.

A. HAMEL et FRERE.

Québec, 25 février, 1848.

A VENDRE OU A LOUER.

UN terrain situé en la paroisse de St. Roch de Québec, consistant en quarante-deux pieds de front, sur la rue Dorchester, sur trente-cinq pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame-les-Anges, avec Maison et Hangar dessus construits; s'adresser à

FRS. PARANT & Cie.

Québec, 25 février, 1848.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs d'un testament et dernière volonté de feu Thomas Fargues, en son vivant de la cité de Québec, médecin et chirurgien et gradué de l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les personnes qui sont endettées à la succession du dit feu Thomas Fargues de venir régler immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de faire tenir leurs réclamations à R. E. Caron, l'un des soussignés.

ED. CARON,
ANT. PARANT,
Exécuteurs Testamentaires

Québec, 24 décembre 1847.



Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque que qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien,

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Quebec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'il ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il se en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son assortiment de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc.

qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

B. Meehan,

5, RUEST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leur faveur, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimité du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte qu'une personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'à No. 5, Rue St-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérimo anglais et français, Calmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirlings blanc et de couleur, etc. etc.

AUSSI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est digne de citer pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher en à ce marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

FAROISSE

DE
ST. ROCH,
de
Quebec.

Etablissement de

Pierre Drouin,

Rue Desfossez
près l'encouragement

DES RUES
CRAIG &
DES FOSSEZ.

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sortes de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, d'autres toutes en bois, berceuses, etc.

Québec, 11 février, 1848.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

PAR F. E. JUNEAU,

INSTITUTEUR.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Apprentis.

On a besoin à cette Imprimerie de deux ou trois apprentis. Ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouveraient sans emploi, seraient préférés.

Bureau de l'Ami de la Religion,
Québec, 10 mars, 1848.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.